

**UNION, POUR L'ACCÈS AU DROIT
ET À L'ÉGALITÉ, À PETITE-FORÊT.**



Site Internet : <http://www.bernard-morel-petiteforet-uadepf.com>

Réunion de concertation préalable à l'aménagement de la R.D 70 sur Petite-Forêt du 4 décembre 2015 à 18 h 30.

Lors de cette réunion de concertation, je suis intervenue pour vous faire part de mon incompréhension concernant la création du giratoire N° 0 à la sortie de l'autoroute A 23 en provenance de Lille,

Le conseil général motive ce giratoire pour éliminer le tourne-à-gauche de la sortie de l'A 23 en direction de Raismes qui occasionne des bouchons jusqu'à l'autoroute.

Mon intervention a consisté à dire que le problème du tourne-à-gauche a été supprimé par la mise en place de feux intelligents par ce même conseil général contestant l'efficacité d'un giratoire.

Avec les feux intelligents, il n'y a plus aucun problème de circulation et la sécurité pour les automobilistes a été renforcée.

Question :

Pourquoi supprimer les feux intelligents qui ont coûté au bas mot 400 000 € alors que *les études qui ont été menées (par le conseil général) ont démontré qu'un sens giratoire n'est pas plus efficace voire même provoque de plus grosses perturbations que les feux (cf : giratoire du parc Lavoisier).*

Voir le compte rendu joint du C.M du 12 juillet 2011.

Un autre intervenant a soutenu ma demande de maintien des feux intelligents.

Un autre argument a été avancé par le conseil général pour justifier ce giratoire :

Le conseil général justifie en deuxième argument, concernant ce giratoire, en disant que l'accès actuel à l'A23 en direction de Valenciennes est saturé.

De ce fait le giratoire permettrait d'avoir un deuxième accès à l'A23 en direction de Valenciennes.

Pour moi cet argument ne tient pas. Je n'ai jamais constaté de bouchons sur cet accès à l'A23 en direction de Valenciennes, quelle que soit l'heure de la journée ???

Bernard Morel

Président de l'U.A.D.E.P.F

Conseil municipal du 12 juillet 2011 de Petite-Forêt

I-8) Aménagement du carrefour RD70/échangeur n°7 Ouest de l'A23 sur le territoire de Petite-Forêt – Convention

Monsieur le maire explique que le carrefour de la RD70 avec l'échangeur autoroutier de Petite-Forêt connaît une forte circulation *et que des problèmes quotidiens de saturation occasionnent des remontées de files jusqu'à l'autoroute sur la bretelle depuis Lille. Les carrefours avec la RD70 sont gérés par voie d'entrecroisement, « stop » ou « cédez le passage ». Les difficultés à écouler le trafic sur certains de ces points d'échange militent en faveur d'une gestion différente des régimes de priorité.*

C'est pourquoi Le conseil Général du Nord a décidé l'installation d'un carrefour à feux commandés par détection de remontée de file afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des usagers.

Ce projet est d'un montant global de 375 000€ dont 350 000€TTC pour la réalisation des travaux et 25000€ pour les prestations de service (contrôle-géomètre...).

La présente convention est établie dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour formé par la RD70 et l'échangeur n°7 de l'A23 (bretelle de sortie en venant de Lille et bretelle d'accès vers Valenciennes) sur la commune de Petite-Forêt.

Elle a pour objet de préciser :

- Les modalités de gestion, d'entretien et d'exploitation des futurs aménagements,
- Les limites des domaines publics routiers national et départemental,
- Les caractéristiques techniques ainsi que les modalités d'entretien et de fonctionnement ultérieur du matériel et du réseau de feux tricolore du carrefour.

Il incombera à la commune la gestion de l'entretien et l'exploitation des installations (matériel de feux tricolores) ainsi que la charge des consommations d'énergie électrique.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet et d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention

Monsieur le Maire explique que les travaux sont actés au niveau du Département et prévus pour le mois d'octobre. Il y a intervention sur le domaine de la commune et sur le domaine de l'Etat, il faut donc effectuer une convention tripartite.

Monsieur LADEUILLE fait remarquer que l'un des documents transmis pour le Conseil Général fait apparaître la somme de 400 000€ puis fait mention de 375000€. Qu'en est-il des 25 000€ ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement le Conseil Général doit nous donner une explication sur ce point. Il sera demandé au responsable des Services Techniques de clarifier ce point.

Madame BAUWENS demande si la commune est obligée de prendre en charge l'entretien de ces feux ou s'il est possible de demander une éventuelle participation à Auchan ou au Parc Lavoisier.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit pour la commune d'apporter une solution à un problème important et récurrent. Le Conseil Général, lorsqu'il effectue des travaux de ce type ne prend pas en charge l'entretien du matériel par la suite. Il est possible de faire une demande de participation financière auprès d'Auchan ou de la CAVM mais il n'est pas évident qu'ils y répondent favorablement.

Monsieur le Maire annonce que l'entretien des feux reviendrait, selon une estimation effectuée par la société CITELUM, à 2000€ par an.

Jean CAVERNE demande *pourquoi un rond point n'est pas installé à la place des feux. Il pense en effet que les feux généreront également des bouchons.*

Monsieur le Maire explique que les études qui ont été menées ont démontré qu'un sens giratoire n'est pas plus efficace voire même provoque de plus grosses perturbations que les feux (cf : giratoire du parc Lavoisier).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la signature de cette convention sous réserve de la clarification concernant les 25 000€ latents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité.
VOTE : CONTRE (M. QUINET-M. CAVERNE-M. LADEUILLE)